



Fédération des Services Publics

Mairie de TOULOUSE

Syndicat CGT

18 rue St Rémésy

31000 TOULOUSE

Tél. : 05.61.52.53.96 – Fax : 05.34.31.52.44

Mail : cgtmairiedetoulouse@gmail.com

9 octobre TOUS ENSEMBLE Public/Privé

Pour une justice sociale,

Contre les politiques austères et nocives du gouvernement !

Pour le maintien du régime de retraites par répartition !

JUSTES Salaires, JUSTES carrières, JUSTES rémunérations, JUSTES retraites...

Parce que nous le valons bien !!!

Les embauches ne sont pas en rapport avec la qualification, l'expérience ou le diplôme, mais selon le poste de travail. En s'appuyant sur cette situation, le paiement au poste de travail, et non à la qualification, se généralise, auquel se rajoute une individualisation des salaires.

Depuis plus de trente ans dans la FPT, les agents sont recrutés au plus bas niveau des échelles de rémunérations sans prise en compte des qualifications et compétences des agents. 80 % de catégories C dans la fonction publique territoriale. Dans le privé, les employeurs appliquent les mêmes principes. Ainsi par l'usage de divers leviers, les salariés sont sous payés, non reconnus dans l'acquis des compétences et qualifications. Les changements de dirigeants, planifiés et coordonnés, permettent de maintenir les salariés à un niveau de salaires extrêmement bas, alors que ce sont les salariés qui créent les richesses au travers de leur travail. Le patronat s'en met plein les poches, les salariés/citoyens voient leur niveau de vie se dégrader et la paupérisation augmente de façon exponentielle.

LORS DES JOURNÉES DU PATRIMOINE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A DONNÉ UNE LEÇON DE MORALE À UN CHÔMEUR L'INVITANT À SE RECONVERTIR DANS LA RESTAURATION ALORS QU'IL EST FORMÉ À L'HORTICULTURE »... « MOI JE TRAVERSE LA RUE JE VOUS TROUVE DU TRAVAIL ».

L'inversion de la hiérarchie des normes actée par la loi El Khomri, et les ordonnances vont accentuer la tendance à négocier essentiellement dans l'entreprise et services pour les collectivités.

La fusion des IRP (instances représentatives des personnels), est transposée dans la fonction publique. Ainsi la réforme CAP 2022 vise à appliquer ce qui se fait dans le privé à la fonction publique. Suppression des prérogatives des CAP, fusion des CT et CHSCT (=division par 2 des représentants du personnel), dialogue social bafoué, faire toujours plus avec toujours moins de moyens permettra au gouvernement, avec le concours des administrations publiques, d'accentuer les délégations des services publics pour mieux les supprimer par la suite.

Ce sont les mêmes recettes que veut appliquer le gouvernement dans les fonctions publiques : gel du point d'indice pour 2019, gel du PPCR, mise en place du RIFSEEP, sans compter le rétablissement du jour de carence etc.

En parallèle la ville de Toulouse a présenté une délibération (n°24,3) en conseil municipal le 12 octobre 2017. Elle acte l'augmentation des indemnités du maire et des adjoints et conseillers.

Ces indemnités s'échelonnent de 8418 euros pour le maire, de 3054 euros pour le premier adjoint au maire, de 2239 euros pour les adjoints au Maire et adjoints de Quartier, les conseillers municipaux délégués et ou chargés de mission et maires de quartiers... Vous pouvez consulter cette délibération publique sur le site « Toulouse.fr »,

Les caisses sont elles vraiment vides ? D'où sort l'argent ? De la poches des agents et des économies faites sur l'ensemble des services pardi ! Vous vivez au quotidien la dégradation de vos conditions de travail et du service public rendu pour mieux payer leurs indemnités.

La contractualisation avec l'Etat autorise le maire à accentuer l'austérité en coupant encore dans les effectifs et les financements des services publics. En bon élève, la mairie de Toulouse a reçu en sus près de 350 millions d'euros de dotations avec la moindre baisse des dotations de l'état dans la part de la DGF 'dotation générale de fonctionnement'.

Les diverses mesures appliquées depuis juin 2015 gorgent les caisses de la ville avec plus de 100 millions d'euros qui y dorment. Le blocages de nos carrières par l'instauration de ratios d'avancement de grade va aussi accentuer la capitalisation de plusieurs centaines de milliers d'euros qui viendront alimenter les caisses de la ville. Faites le calcul, manque-t-il vraiment d'argent ? A vous de voir !

Maintenir le principe des retraites par répartition, un enjeu majeur !

Le projet de loi Pacte, qui va favoriser l'épargne salariale et l'épargne retraite, grâce à des cadeaux fiscaux, prolongera cette tendance tout en favorisant les retraites par capitalisation au détriment de la répartition.

Personne n'est à l'abri des aléas de la vie mais aussi des politiques nocives qui conduisent les salariés et agents dans la souffrance, la dépression, le burn out, les tentatives de suicide, les suicides. C'est la triste réalité.

Émanation du principe de généralisation de la protection sociale en 1945, le système par répartition (solidarité intergénérationnelle) est dans la ligne de mire du gouvernement. Déjà impacté par le transfert du financement de la CSG par les salariés à l'avantage des patrons qui en sont de plus en plus exonérés. C'est la part de notre salaire socialisé qui est attaquée.

La retraite par capitalisation de points ne sociabilise plus les risques, elle les individualise et l'attache à l'individu. Basculer tout le monde dans le régime général basé sur l'individu ouvre une gigantesque machine à broyer l'humain, rendre les riches toujours plus riches dans une société entièrement libéralisée.

Les organismes financiers de retraite fleurissent et se gavent de notre argent.

Le système par point ne garantit à quiconque un niveau de pension décent et surtout ne le garantit pas dans le temps car les épargnes sont placées en bourse et ce sont des traders qui jouent avec notre argent. « Un coup on gagne un coup on perd » Qui seront les gagnants ? Pas nous en tout cas !

Le 9 octobre prochain, montrons notre détermination à ne plus subir les réformes politiques tant locales que nationales en participant aux différentes initiatives et manifestations dans les territoires.

**La CGT a déposé un préavis de grève de 1h à 24h
auprès de l'administration
pour vous permettre d'y participer.**

Nous organisons des HIS (heures d'information syndicale) afin de discuter avec les personnels des mesures qui impactent au quotidien nos conditions de travail et la qualité du service public rendu. N'hésitez pas à nous contacter !

MANIFESTATION 14 h Départ Arnaud Bernard

Ensemble on est plus fort, adhérez, rejoignez la CGT